

# Les grands prédateurs contre l'environnement ?

## Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne

par Farid BENHAMMOU

***Cet article, déjà publié dans  
le Courrier de l'environnement  
de l'INRA, a suscité  
de nombreuses réactions  
et critiques (Cf. p. 73).  
Nous avons néanmoins choisi  
de le publier, car il nous semble,  
sans vouloir exacerber  
la polémique, qu'il apporte  
certaines nuances  
sur la difficile question du loup  
et du pastoralisme.  
Il ne nous appartient pas  
d'approuver ou pas la position  
de l'auteur, mais simplement  
de mettre une nouvelle pierre  
à l'édifice de ce débat actuel  
et conflictuel.***

Les grands prédateurs sont des figures particulièrement évocatrices pour les sociétés humaines (CARBONE, 1991 ; BOBBÉ, 2002). Ils ont l'étrange capacité de faire s'opposer des groupes humains entre eux puisqu'ils suscitent des visions du monde très différentes. Des loups d'origine italienne ont fait leur réapparition dans les Alpes au début des années 1990, trois ours ont été réintroduits en 1996-1997 en Pyrénées centrales à une assez bonne distance des cinq derniers ours autochtones du Béarn. Le retour de ces grands prédateurs s'est fait sur des territoires montagnards périphériques aux caractéristiques socio-économiques précaires où survivait bien souvent une activité pastorale. Selon plusieurs députés montagnards <sup>(1)</sup>, ces grands prédateurs sont le principal problème auquel doivent faire face les élevages de montagne.

Nous traiterons dans cet article plus particulièrement du cas du loup. Il convient d'étudier ce postulat grandement diffusé par la profession agricole et qui est repris par certains chercheurs (DEVERRE, 1999 ; MEURET et CHABERT, 1998). Sans se fonder sur des travaux et des connaissances solides, cela contribue à poser les termes d'un débat visant à montrer que les grands prédateurs ne sont pas des objets environnementaux dignes d'intérêt et de protection, et qu'au contraire leurs effets sont non seulement néfastes sur les activités humaines mais également sur la nature. En quelque sorte, protéger les loups reviendrait à exclure les hommes de la montagne et à détruire des pans entiers d'écosystèmes. Peut-on introduire de la nuance dans ce constat ?

1.- A. Bonrepaux, député de l'Ariège à l'origine d'un amendement à la loi chasse de 2000, demandait le retrait des ours d'origine slovène, et C. Estrosi, député des Alpes-Maritimes, accompagné d'élus alpins, est à l'origine de la commission parlementaire créée en novembre 2002 dans le but de remettre en cause la politique de protection du loup.

## La protection des grands prédateurs : une protection contre-nature ?

### **Le loup : objet environnemental anti-écologique ?**

Dans le cadre des débats sur le loup en France, les organisations professionnelles agricoles ont mis au point, depuis le milieu des années 1990, toute une argumentation visant à attaquer le loup et ses protecteurs sur le terrain de l'environnement (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1996 ; 1998 ; Anonyme, 1998). Des chercheurs, souvent d'éminents scientifiques, reprennent et diffusent ces arguments moins sous une forme académique et rigoureuse que sous l'apparence d'articles d'opinion (DEVERRE, 1999 ; MEURET et CHABERT, 1998). Le mélange des genres contribue à la diffusion du message. Cette argumentation se présente sous la forme d'un syllogisme très simple : le pastoralisme ovin préserve les milieux " naturels " des espèces et des espaces de montagnes, or le loup met en danger le pastoralisme, donc le loup nuit à la préservation de l'environnement et à la biodiversité en montagne.

En effet, le pastoralisme est présenté comme l'élément écologique fondamental de gestion de la montagne et de ses paysages. Ces dix dernières années, plusieurs acteurs d'environnement cherchent à favoriser l'activité pastorale dans le but de maintenir une ouverture des milieux favorables à la faune

et à de nombreuses espèces végétales fragiles menacées par l'envahissement des arbres. Cet entretien des alpages par les ovins permettrait de maintenir un tapis végétal particulièrement riche et une mosaïque paysagère favorable aux ongulés sauvages, aux grands rapaces comme l'Aigle royal, à la Perdrix bartavelle, au Lièvre variable... (DEVERRE, 1999 ; Anonyme, 1998). De plus, la conservation d'un patrimoine paysager est mise en avant. Les propriétaires de troupeaux domestiques sont alors encouragés, notamment dans le cadre des mesures agri-environnementales de type Natura 2000, à " reconquérir les espaces embroussaillés pauvres en biodiversité et menacés par les incendies " (DEVERRE, 1999).

Or l'arrivée du loup est présentée comme la menace du pastoralisme de montagne et toute coexistence semble impossible (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1998 ; DEVERRE, 1999 ; MEURET et CHABERT, 1998 ; HONDE et CHEVALLIER, 1999). La prédation sur les troupeaux d'ovins a des conséquences indirectes graves pour l'exploitation (avortements des brebis, stress entraînant des difficultés de conduite du troupeau et d'engraissement) et accroît la charge de travail du berger ou de l'éleveur. Ainsi, la présence du loup est censée remettre en cause la poursuite de l'activité et la présence des troupeaux en montagne.

De ce postulat découle une suite logique de conséquences montrant que protéger le loup revient à nuire à l'environnement et à la biodiversité. La gestion des parcours des pâturages peut se trouver perturbée accélérant ainsi la fermeture des milieux et la disparition des espèces liées à ces habitats. Le rassemblement des troupeaux la nuit peut provoquer une concentration de déjections nocives et une forte érosion liée aux mouvements quotidiens nécessaires. De plus, un des remèdes à la prédation que sont les chiens de protection sont également très critiqués pour leur impact supposé sur la faune sauvage. La disparition de l'élevage programmée, dont le loup est jugé responsable, entraînerait la désertification humaine, la fragilisation des équilibres écologiques, l'embroussaillage des milieux, des feux de forêts l'été et des avalanches l'hiver (*ibidem*). Le loup destructeur de monde dans la mythologie germano-scandinave n'est pas loin (CARBONE, 1999). En outre, puisqu'il s'agirait pour les syndicats ovins et certains chercheurs (par exemple, MEURET et CHABERT, *loc. cit.*) de loups venant de capti-

#### **Photo 1 :**

Le loup a fait sa réapparition dans les Alpes dès le début des années 90, ici une vallée d'Isola (Alpes Maritimes)  
Tous droits réservés ©



tivité, il n'est pas étonnant qu'ils s'attaquent à des proies domestiques. DEVERRE (1999) avance que le loup n'a pas besoin de milieu riche en biodiversité pour vivre, il met en balance la protection de cette unique espèce contre des dizaines d'autres qui sont menacées. *Canis lupus* est alors jugé responsable d'effets nuisibles à la nature et, par conséquent, les écologistes pro-loups se tromperaient de combat. Par leur vision simpliste, ils ne verraient pas à quel point le milieu naturel auquel ils associent le loup est en fait une composition où les actions humaines sont prépondérantes et bénéfiques (*ibidem*). Ainsi, les éleveurs de brebis sont posés comme les véritables protecteurs de la nature.

### **Des raccourcis à discuter (quand loup y est, point de nuance ?)**

Tous ces propos avancés sans être accompagnés de sources scientifiques <sup>(2)</sup> procèdent d'une idéalisation généralisée de l'élevage de montagne et de ses effets sur le milieu, ainsi que d'une vision schématique des enjeux liés au retour de grands prédateurs comme le loup.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le pastoralisme dont il est question est exclusivement un élevage ovin qui est devenu largement majoritaire dans les Alpes, notamment dans les zones sud-alpines concernées par la réapparition du loup. Or, avec les évolutions des systèmes pastoraux montagnards, on ne peut dire que l'action des brebis est globalement positive pour l'entretien des espaces de montagne sans y ajouter certaines remarques.

Dans les Alpes du Sud notamment, une polyculture et un élevage pluri-spécifique, dont le bovin était la pièce dominante, ont peu à peu périclité ces quarante dernières années, pour laisser place à un élevage ovin extensif et quasi-exclusif (BENHAMMOU, 1999). Parallèlement à la baisse des densités humaines, la proportion des ovins s'est accrue. Ceux-ci se sont concentrés sur les zones les plus accessibles ou les zones les plus médiocres quand subsistaient un élevage bovin plus rentable qui captait les meilleurs endroits fourragers (LEGEARD, 2000 ; DORIOZ, 1998 ; CHABERT *et al.*, 1998). La taille moyenne des troupeaux ovins d'estive a atteint 1 000 à 1 500 têtes <sup>(3)</sup> (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1996 ;

BENHAMMOU, 1999). Ceci n'a pas empêché certains milieux de se fermer. En outre, les pâturages restants ont souvent concentré des charges de cheptel ovin bien supérieures à ce qu'ils accueilleraient par le passé <sup>(4)</sup>.

Ainsi, les objectifs agri-environnementaux de la gestion de milieu par le bétail ne peuvent être obtenus sans le gardiennage d'au moins un berger et un plan de conduite des troupeaux car les ovins sont très sélectifs dans leur consommation de plantes. Or, beaucoup d'éleveurs dans les Alpes laissent les brebis chercher leur alimentation et abandonnent des zones, jugées mauvaises, qui s'embroussaillent " puisque les bêtes n'y vont pas " (in CHABERT *et al.*, 1998, p. 6). Cette étude pré-citée, coordonnée par J.-P. Chabert, démontre bien que sans contrainte, les brebis ne consomment pas les ligneux et plantes précurseurs de la fermeture des milieux. De plus, des bêtes non guidées convenablement peuvent altérer des milieux d'altitude sensibles " aux piétinements répétés et à l'érosion " (DURAND, 1999). Les brebis livrées à elles-mêmes ayant tendance à privilégier certaines zones, elles peuvent surpâturer notamment les pelouses alpines au détriment d'un sous-pâturage des zones sub-alpines (1 500 à 2 000 m d'altitude) (Parc national des Écrins, 1999). Les exemples de dégradations pastorales sont aussi fréquents dans le Mercantour comme dans le vallon du Lauzanier jadis zone réputée pour sa richesse floristique et qui est en passe de devenir un désert botanique (DURAND, 1999). De même, des troupeaux non gardés ou peu gardés peuvent avoir des effets négatifs sur la faune sauvage : piétinement des zones de nidification du Tétra-lyre ou du Lagopède, dérangement des ongulés sauvages, concurrence alimentaire et transmission de maladies à la faune sauvage quand les animaux domestiques sont mal soignés (RESCHE-RIGON, 1982), pertes de biodiversité en insectes principalement liées à l'usage de produits anti-parasitaires toxiques <sup>(5)</sup>... (DURAND, 1999 ; G.C., comm. pers. ; A.B., comm. pers.). Le but n'est pas ici de remettre en cause le rôle intéressant du pastoralisme dans l'entretien des milieux de montagne. Cependant, il doit obligatoirement impliquer une présence humaine permanente et un plan de gestion pastorale pour être efficace. Or, malgré le discours des organisations professionnelles agricoles, cela était loin d'être le cas dans toutes les zones où le loup a fait son retour dans les Alpes (DURAND, 1999).

- 2.- Sans parler des publications professionnelles agricoles, les articles des scientifiques cités n'apportent aucune référence bibliographique ou référence de travaux de terrain.
- 3.- Il s'agit souvent de regroupements de troupeaux qui peuvent même dépasser les 2 000 têtes.
- 4.- " Pour faire un bon travail, le gars divise le pâturage en 3. Si on en met 750 et qu'on les fait passer à la course, l'herbe sera piétinée mais pas mangée, sauf les meilleures. Maintenant, les bergers actuels ne peuvent pas faire de parc car "les troupeaux sont trop gros" confiait un éleveur à propos d'un pâturage en Mercantour (in Lescureux, 2002, p. 39). Tous les éleveurs et bergers que nous avons pu rencontrer dans les Alpes et les Pyrénées nous ont confié leur conscience que, par le passé, la pression de pacage était mieux répartie même si localement elle pouvait être très forte.
- 5.- Plusieurs éleveurs nous confiaient avoir vu tous les bousiers d'un pâturage mourir suite à l'ingestion des excréments d'un troupeau dont le propriétaire avait concentré les traitements sanitaires pour ne pas avoir à traiter progressivement sur l'estive comme il est d'usage de le faire pour ne pas intoxiquer toute la micro-faune.



**Photo 2 :**

L'élevage ovin extensif est-il la seule activité possible dans les espaces de montagne ?  
 Vue d'une vallée du Queyras (Hautes-Alpes)  
 Tous droits réservés ©

6.- Dorioz dénonce la perte culturelle et culturelle liée à une spécialisation ovine qui s'est accrue dans les Alpes. Elle a souvent conduit au remplacement de vaches laitières par des ovins à viande dont la conduite a des conséquences néfastes sur beaucoup d'alpages (dégradation, appauvrissement).

7.- Les termes de berger et d'éleveur recouvrent des réalités différentes. L'éleveur est le propriétaire du troupeau tandis que le berger, souvent salarié, est responsable du gardiennage et de la conduite des bêtes. Un berger peut être éleveur, c'est-à-dire avoir des bêtes à lui qu'il mêlera au troupeau d'un ou plusieurs éleveurs pour l'estive. Tous les éleveurs n'ont pas forcément de berger salarié et s'arrangent pour assurer eux-mêmes le gardiennage.

L'idéalisation du rôle de l'ovin doit être sérieusement nuancée. Par le passé, les brebis seules n'ont jamais pu entretenir l'ouverture des paysages. L'action humaine, par l'entretien des zones de fauche pour le fourrage, la coupe de bois de chauffe et le brûlis contrôlé, contribuait majoritairement au façonnement paysager. De même, c'est la diversité des ongulés domestiques qui permet un bon entretien de la qualité de la végétation basse. En effet, les équins, les caprins, les bovins, les ovins et les ongulés sauvages ne mangent pas les mêmes plantes. Les complémentarités des régimes alimentaires évitent l'embroussaillage. Les bovins, par exemple, consomment et rasant certaines touffes de plantes inappétentes pour les ovins, ce qui favorise la pousse de plantes consommées par les ovins et d'autres ongulés (Parc national des Écrins, 1999 ; SCHALL, 1995 ; VIGNON, 1995). Ainsi, en Moyenne Roya, dans le Mercantour, le remplacement des caprins par des ovins pour la viande n'a pu empêcher l'augmentation des surfaces en friche (MUSSET, 1984, cité par LESCUREUX, 2002).

Concernant la protection contre les incendies, ce n'est pas la présence de mouton en soi qui est efficace mais le maintien d'un tapis végétal bas. Cela ne revient pas au même puisque les brebis peuvent être un outil, avec d'autres, pour arriver à cet objectif. De même, l'argument des espaces pâturés comme défense contre les avalanches doit être sérieusement discuté. Tout manuel de géomorphologie rappelle qu'une avalanche consiste en deux couches de neige qui glissent l'une sur l'autre (ROUGERIE, 1990).

## La généralisation du système ovin extensif : précarité économique et faiblesse de l'entretien des espaces de montagne

Ainsi, les évolutions des systèmes d'élevage ont conduit à une spécialisation pastorale qui n'a pas toujours eu les meilleures conséquences sur l'entretien de la végétation des pâturages et sur les possibilités de valorisation économique (DORIOZ, 1998)<sup>(6)</sup>.

Le loup, en particulier, et les grands prédateurs, en général, se trouvent être les révélateurs et les boucs émissaires de la crise du pastoralisme de montagne. Il n'est pas toujours pertinent d'associer terme à terme présence d'ovins en montagne avec vie et dynamisme humain. La Politique agricole commun (P.A.C.), après avoir contribué à la disparition de la polyculture de montagne, a incité à l'accroissement et à la réorganisation du cheptel ovin par une politique de primes favorisant le nombre de têtes, le quantitatif au détriment du qualitatif. Dans les Alpes du Sud, et notamment dans le Mercantour, les autres activités agricoles n'ont plus été viables et l'élevage ovin s'est imposé comme l'activité, non pas la plus rentable sur un plan économique, mais la " seule possible ". Les pratiques pastorales, en l'absence de prédateurs, ont permis de concentrer et d'accroître les troupeaux tout en ne maintenant qu'un gardiennage limité. Comme les ressources créées par cet élevage exclusivement viande sont peu importantes, le seuil de rentabilité d'embauche d'un berger par plusieurs éleveurs groupés pour l'estive varie de 1 000 à 2 000 brebis. Il n'y a pas toujours embauche d'un berger. Plusieurs éleveurs ne visitent leurs troupeaux que quelques fois par semaine. Il apparaît clairement que ce type d'activité a évolué vers une faible présence humaine. Ce n'est pas parce qu'une montagne est pleine de moutons qu'elle est vivante. Or, les évolutions des pratiques ont eu tendance à marginaliser le berger<sup>(7)</sup> ou les bergers alors que la taille des troupeaux augmentait et que leur nombre diminuait. Les éleveurs, en outre, se sont peu à peu désintéressés d'un vrai entretien des milieux, se laissant dépasser par la concentration du travail de l'exploitation sur peu de personnes, les évolutions de la profession et des impératifs de la filière ovine.

Avec l'arrivée d'un prédateur, la précarité croissante de cette activité ovine a pu deve-

nir localement encore plus criante. Il n'est pas dans notre propos de minimiser la prédation du loup qui peut être lourde localement et difficilement supportable pour certains éleveurs. Les adaptations ne sont d'ailleurs pas toujours évidentes à mettre en place contrairement à ce que pensent certains environnementalistes. Il est vrai que la plupart des systèmes d'exploitation ovine ne prenait pas en compte la prédation, de quelque nature qu'elle soit. Certaines zones particulièrement difficiles ne seront probablement pas capables d'intégrer cette " dimension loup ". Ces aspects sont à voir très localement. Cependant, les épizooties, qui ont été très meurtrières dans le cheptel ovin du Sud de la France jusqu'en 1998, les dérangements divers aux troupeaux <sup>(8)</sup> et, surtout, la concurrence des agneaux néo-zélandais sont des menaces bien plus pesantes sur l'élevage ovin viande tel qu'il se pratique dans les montagnes françaises. De plus, le travail pastoral a évolué de telle sorte que, bien souvent, une seule personne, de plus en plus âgée, concentre toutes les tâches (entretien des bêtes, récolte du foin, surveillance, gestion administrative...).

En dénonçant la protection du loup comme une lubie d'urbains et en incitant les éleveurs à ne pas s'adapter, DEVERRE (1999), reprenant le discours des représentants agricoles, se revendique d'une " ruralité archaïque ". Or, les pratiques actuelles courantes dans l'élevage ovin ne viennent nullement d'une ruralité archaïque. Depuis une cinquantaine d'années, l'usage agricole de la montagne et l'activité pastorale n'ont pas cessé d'être contraints à s'adapter aux changements (LEGEARD, 2000), souvent synonymes de disparition, sans que cela semble alerter les pouvoirs publics et la communauté scientifique outre mesure. Ce n'est pas un hasard si, dans le Mercantour et les Alpes du Sud, les exploitations qui ressentent le moins la présence des loups sont celles qui ont conservé ou réactivé un gardiennage et une conduite précise des brebis (GARDE, 1998 ; BENHAMMOU, 1999). Certes, les mesures de protection <sup>(9)</sup> qu'ont bien voulu mettre en place plusieurs éleveurs de la zone à loup ne sont pas toujours la panacée mais elles peuvent réduire, voire quasiment éliminer, le problème localement. Ce n'est absolument pas le cas pour ceux qui refusent toute modification des pratiques et qui ne se caractérisent pas souvent par la conduite la plus écologiquement raisonnée de leur troupeau (BENHAMMOU, 1999 ; DURAND, 1999).

Les pouvoirs publics et les représentants agricoles ont laissé l'élevage de montagne tendre vers certaines dérives, abandonnant littéralement cette activité marginale saupoudrée par des subventions. Bien qu'elles représentent moins de 5% du total des aides agricoles, elles contribuent à hauteur de 80% en moyenne au revenu brut d'exploitation <sup>(10)</sup> des éleveurs ovins (Agreste, 2002). La situation actuelle de l'élevage ovin doit beaucoup à la P.A.C., dont la structure des aides a surtout favorisé les céréaliers français et les éleveurs britanniques dans les années 1980, alors que la filière avait besoin de soutien pour se restructurer efficacement (LEGEARD, 2000). Un système " productiviste " précaire a donc été encouragé de fait, puisque la course à la prime poussait à avoir de plus en plus de têtes sans se soucier des effets sur le territoire. La prime à l'herbe a, par la suite, mis une petite dose d'incitation à entretenir les espaces difficiles de montagne. Plus récemment, les louanges des vertus agro-environnementales, très à la mode depuis une décennie, ont pris de l'ampleur dans les discours mais cela n'a pas vraiment été suivi par une politique globale d'encouragement. Certains services déconcentrés du Ministère chargé de l'agriculture et des organismes agricoles d'aménagement (tels le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée - CERPAM -, les sociétés d'économie alpestre des deux Savoie et de la Drôme, la Fédération des alpages de l'Isère) ont favorisé des expertises, des travaux et

8.- Ces dérangements divers sont ceux causés notamment par des prédatons autres que celles des loups. Les dégâts chiens divagants sont une gêne ponctuelle ou chronique qui peuvent sérieusement handicaper un éleveur. Pour la plupart des éleveurs, cela est vécu et perçu différemment (Bobbé, 2000).  
 9.- Installation de chien de protection, clôture mobile, aide-berger... souvent financés par le programme LIFE loup. Les initiatives des éleveurs eux-mêmes ne doivent pas être sous-estimées néanmoins.  
 10.- Le RBE est l'équivalent du chiffre d'affaires. Il est intéressant de voir que c'est la politique d'indemnités des dégâts de loup qui poussent les représentants de l'élevage à dire publiquement qu'ils veulent vivre de leur travail et pas de subventions publiques. Cette prise de position n'a pas été décelée dans le cadre des subventions classiques (primes à l'herbe, prime compensatrice ovine, etc.) (Benhammou, 1999).



**Photo 3 :**  
 Un chien de protection et ses brebis  
 Tous droits réservés ©

**Photo 4 :**

Les mesures de protection mises en place par les éleveurs peuvent réduire localement le problème, ici des filets électrifiés pour parquer les brebis  
Tous droits réservés ©



des initiatives intéressants et constructifs en terme d'entretien de milieu et d'exploitation pastorale des milieux. Cependant, cela ne concerne pas tous les territoires montagnards qui en auraient besoin. Les grands prédateurs poussent donc à mettre la loupe sur un bien sombre tableau. Ces espèces soulèvent de vrais enjeux territoriaux, politiques et économiques mais qui ne sont que très rarement traités. De plus, on trouve même des acteurs de la filière agricole reconnaissant un intérêt aux grands prédateurs - sûrement pas de façon officielle - car ils ont permis d'attirer l'attention de certains pouvoirs publics et des fonds sur une profession sinistrée.

## En conclusion

La mise en avant des grands prédateurs comme objet anti-environnemental et lubie exclusive des écologistes urbains est un paravent des difficultés de l'évolution de l'élevage ovin dans les montagnes françaises. Le discours des syndicats agricoles, dans lequel abondent certains chercheurs, présente la défense d'un pastoralisme rêvé, souvent mal décrit dans ses formes, ses tenants et aboutissants, ses effets socio-économiques et écologiques. L'élevage prétendument défendu contre le loup dans les Alpes du Sud s'inscrit depuis maintenant plusieurs années dans une logique nécessitant moins d'hommes et plus de bêtes, et ce, bien avant le retour de grands prédateurs. Les généralisations sur les portées écologiques bénéfiques et indispensables du pastoralisme se

font un peu rapidement dans les écrits et les prises de position sans que cela semble faire débat.

La stigmatisation du loup procède d'une réaction anti-environnementale, bien décryptée par ROWELL (1996) et MERMET (2001), qui habille d'une rhétorique écologiste des intérêts qui font peu de cas de la préservation de l'environnement. Assimiler, à l'aide de raccourcis, la protection des grands prédateurs à une politique ayant des conséquences dramatiques sur les équilibres " naturels " créés par les hommes, permet de se donner une bonne conscience " écologiquement correcte ". Cela évacue un certain nombre de questions comme l'avenir du pastoralisme ovin en grandes difficultés, la précarité de la main d'œuvre de l'élevage, la Politique agricole commune, la concurrence étrangère et l'usage des territoires de montagne marginalisés. Il serait alors nécessaire d'évaluer et d'aborder cette question à sa juste valeur, c'est-à-dire en ne surestimant ni sa menace comme le font les représentants agricoles dominants, ni son aspect crucial comme le font beaucoup d'écologistes. En terme de recherche et de débat, il paraît souhaitable de se garder de simplifications opposant des éleveurs anti-loup qui veulent une montagne vivante à des urbains idéalistes qui veulent une nature sauvage sans homme. L'étude des milieux agricoles et écologistes montre que cela est plus complexe et moins tranché (BENHAMMOU, 2001). Faire des grands prédateurs la première menace du pastoralisme de montagne et des objets " nuisibles " anti-écologiques peut très bien déboucher sur des décisions politiques du plus haut niveau décidant de remettre sérieusement en cause le statut de ces espèces en situation biologique précaires en France. Le loup peut disparaître, les problèmes du pastoralisme n'en disparaîtront pas pour autant. Pire, ils pourraient retourner dans l'ombre. Il est important de replacer la question du pastoralisme et des grands prédateurs dans le cadre des évolutions politiques et économiques locales, nationales et internationales.

**F.B.**

## Bibliographie

- Agreste, 2002. Les résultats économiques en 36 fiches thématiques. *Cahier Agreste*, 1, 11-49.  
Anonyme, 1998. Bêle et tais-toi. *Bulletin des moutonniers drômois*, n° spécial " Loup ", 16 p.  
Bobbé S., 2000. Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien déran-

Farid BENHAMMOU  
Géographe  
doctorant en Sciences  
de l'environnement  
École nationale  
du génie rural,  
des eaux  
et des forêts,  
Recherche en gestion  
sur les territoires  
et l'environnement  
19 av. du Maine,  
75732 Paris cedex 15  
Benhammou@  
engref.fr

Cet article est extrait  
du n° 48, février 2003  
du *Courrier  
de l'environnement*  
de l'INRA qui nous  
a aimablement  
autorisé  
à le publier ici.

## Réactions

Cet article a suscité de très nombreuses réactions contradictoires et parfois très virulentes, notamment de la part du monde de l'élevage, mais aussi scientifique. Vous pouvez les lire sur le site Internet du Courrier de l'environnement à l'adresse suivante : <http://www.inra.fr/dpenv/ope-c49.htm#pub>

geante. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 40, 66-74.

Bobbé S., 2002. *L'ours et le loup, essai d'anthropologie symbolique*. MSH-INRA éditions, Paris, 272 p.

Benhammou F., 1999. *La réapparition du Loup en France : protection contre nature ou cohabitation durable ?* Mémoire de maîtrise de géographie, université d'Orléans, 155 p.

Benhammou F., 2001. *Rôles et dynamiques des porte-parole dans les débats sur l'ours dans les Pyrénées, analyse stratégique et géopolitique d'un problème d'environnement*. Rapport DIREN Midi-Pyrénées, IRD, université d'Orléans-ENGREF de Paris, 131 p.

Carbone G., 1991. *La peur du loup*. Découvertes Gallimard, Paris, 176 p.

Carbonne G., 1999. *Loup perdu, Loup retrouvé. Essai d'analyse sur le processus d'éradication et de protection d'une espèce (Canis lupus) en France*. In L. Bodson : *Animaux perdus, animaux retrouvés : Réapparition ou réintroduction en Europe occidentale d'espèces disparues de leur milieu d'origine*. Université de Liège, 15-37.

Chabert J.P., Lécirvain E., Meuret M., 1998. *Éleveurs et chercheurs face aux broussailles*. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 35, 5-12.

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1996. *Loup et élevage, cohabitation impossible*. Supplément à la *Vie Agricole des Alpes-Maritimes*, 12 p.

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1998. *Loup : un problème fondamental d'aménagement du territoire*. Rencontre des organisations professionnelles à l'Assemblée nationale, 48 p.

Deverre C., 1999. *Le loup (le retour) et l'agneau (le départ) ?* *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 36, 67-68.

Dorioz J.M., 1998. *Alpages, prairies et pâturages d'altitude, l'exemple du Beaufortain*. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 35, 33-42.

Durand T., 1999. *Pastoralisme ovin durable et retour du loup*. Rapport de Mission, DIREN Rhône-Alpes-DDAF Savoie, n.p.

Garde L., 1998. *Loup et pastoralisme. La prédation et la protection des troupeaux dans le contexte de la présence du loup en Région PACA*. Convention d'étude avec le ministère de l'Environnement, CERPAM, Manosque, 58 p.

Honde R., Chevallier D., 1999. *De l'incompatibilité du loup et du maintien d'un pastoralisme durable*. Rapport d'information n°1875, octobre 1999, Assemblée nationale, Paris, 63 p.

Legeard J.P., 2000. *Une histoire de brebis racontée aux brebis de Provence et d'ailleurs*. In Association française de pastoralisme : *Le Pastoralisme en France à l'aube des années 2000*. La Cardère, Morières-lès-Avignon, 33-42.

Lescureux N., 2002. *Représentation collective du loup dans un village du Mercantour, les inquiétudes d'une communauté rurale face à son avenir*. Mémoire de DEA EMTS, MNHN, Paris, 78 p.

Mermet L., 2001. *L'Institut patrimonial du Haut Béarn : gestion intégrée de l'environnement ou réaction anti-environnementale ? Responsabilité Environnement*, *Annales des Mines* (janvier 2001), 9-21.

Meuret M., Chabert J.P., 1998. *Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier*. *L'Agriculture drômoise*, 1350, 9.

Parc national des Écrins, 1999. *Pratiques agro-environnementales dans le PNE : effets sur les*

*exploitations agricoles et les milieux*. PNE-CER-PAM-Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes-CEMAGREF, n.p.

Resche-Rigon F., 1982. *Ongulés sauvages et domestiques, usage multispécifique des landes et pelouses d'altitude*. CEMAGREF, Parc national du Mercantour, 43 p.

Rougerie G., 1990. *Les montagnes dans la Biosphère*. Armand Colin, Paris, 221 p.

Rowell A., 1996. *Green backlash. Global subversion of the environmental movement*. Routledge, Londres, 245 p.

Schall A., 1995. *Les ongulés peuvent-ils être des auxiliaires dans la gestion des milieux naturels herbacés ?* *Forum des gestionnaires du 31 mars 1995 : la gestion des milieux herbacés*. Espaces naturels de France, Réserves naturelles de France et ministère de l'Environnement, Paris, 23-34.

Vignon V., 1997. *Sélection des ongulés sauvages et du cheptel par les loups en phase de recolonisation dans les monts cantabriques*. *Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles*, 120(2), 71-84.

## A paraître dans le prochain numéro

### La régularisation du loup, 1992 à 2004

par Jean-Paul Chabert, Christine de Sainte Marie et Marc Vincent de l'Unité de recherche Ecodéveloppement Inra-Sad, Avignon

La vieille France est dotée d'une jeune et dynamique petite population de loups qui a la capacité de mobiliser les esprits sur de multiples scènes policées : forums et séminaires, manifestations de rue, tribunaux, comités et commissions en tous genres.

Le loup cristallise des conflits ouverts entre ses protecteurs et les éleveurs pastoraux. La portée de ces conflits dépasse leurs protagonistes directs car ils constituent une version « merveilleuse » des conflits suscités par la mise en œuvre de la politique européenne d'écologisation de l'agriculture. Une coïncidence fortuite en donne une attestation prémonitoire : la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) consacre l'agrienvironnement en 1992 au moment même où le retour du loup est constaté sur le territoire d'un parc national situé à l'extrême sud-est, à la frontière entre la France et l'Italie, le pays du traité de Rome, traité fondateur de l'Europe unie.

Deux filières différentes, par leurs histoires et leurs structures, s'opposent. La filière pastorale est très ancienne. La filière lupine est toute jeune en ce qu'elle prend place dans un aménagement renouvelé de la nature pour de multiples activités de plein air, écotouristiques et cynégétiques. Chemin faisant la diversité des acteurs sociaux concernés se révèle, sans toujours recouvrir la diversité des représentations que polarisent des controverses fortement médiatisées.

Les auteurs s'attacheront à montrer comment le loup stimule la mise en place d'un ensemble institutionnel de gestion de l'agrienvironnement et de protection de la biodiversité. La régularisation de cet ensemble ne va pas sans difficultés. Les débats récents consacrés par l'Assemblée nationale au projet de loi sur le « développement des territoires ruraux » l'ont bien montré. Le chantier annoncé d'une loi sur la biodiversité le montrera sans aucun doute aussi. En effet, il ne s'agit pas moins d'harmoniser conventions internationales, règlements européens et codes nationaux (code rural, code de l'environnement et code des collectivités territoriales), sans oublier d'en tirer les conséquences financières et organisationnelles.

## Résumé

---

### Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne

Des loups d'origine italienne ont fait leur réapparition dans les Alpes au début des années 1990, trois ours ont été réintroduits en 1996-1997 en Pyrénées centrales. Le retour de ces grands prédateurs s'est fait sur des territoires montagnards périphériques aux caractéristiques socio-économiques précaires où survivait bien souvent une activité pastorale. Selon plusieurs députés montagnards, ces grands prédateurs sont le principal problème auquel doivent faire face les élevages de montagne.

Dans cet article qui traite plus particulièrement du cas du loup, est étudié - et réfuté - le postulat, grandement diffusé par la profession agricole et repris par certains chercheurs, selon lequel les grands prédateurs ne sont pas des objets environnementaux dignes d'intérêt et de protection, qu'au contraire leurs effets sont non seulement néfastes sur les activités humaines mais également sur la nature, et que, en quelque sorte, protéger les loups reviendrait à exclure les hommes de la montagne et à détruire des pans entiers d'écosystèmes.

## Summary

---

### A choice : big predators or the environment ? A mistaken issue for livestock rearing and the debate on improving and developing mountainous regions

Wolves coming over from Italy appeared in the French Alps in the early 1990's ; three bears were re-introduced into the Central Pyrenees in 1996-97. These big predators have returned to peripheral zones in the mountains where a precarious socio-economic life often involves some pastoral activity. According to certain Members of Parliament, these animals constitute the major problem now faced by livestock farmers in the high mountains.

This paper, dealing especially with the wolf, considers – and rejects – the point of view, widely espoused by the agricultural professions and taken up by some researchers, that big predators offer no interest in terms of the environment and thus merit no protection. Indeed, this argument goes further, claiming the presence of big predators is not only harmful to human beings but also to nature itself, to the point that protecting wolves is tantamount to excluding mankind from the mountains and to destroying integral parts of mountain ecosystems.

## Riassunto

---

### I grandi predatori contro l'ambiente ? False poste pastorali e dibattito sulla pianificazione dei territori di montagna

Lupi di origine italiana hanno fatto la loro riapparizione negli Alpi all'inizio degli anni 1990, tre orsi sono stati reintrodotti nel 1996-1997 nei Pirenei centrali. Il ritorno di questi grandi predatori si è fatto su territori montanari periferici dalle caratteristiche socio-economiche precarie dove sopravviveva spesso un'attività pastorale. Secondo parecchi deputati montanari, questi grandi predatori sono il principale problema al quale devono far fronte gli allevamenti di montagna.

In questo articolo che tratta più particolarmente del caso del Lupo, è studiato - e confutato - il postulato, grandemente diffuso dalla professione agricola e ripreso da certi ricercatori, secondo il quale i grandi predatori non sono oggetti ambientali degni di interesse e di protezione, che al contrario i loro effetti non sono soltanto nefasti sulle attività umane ma anche sulla natura, e che, in un certo modo, proteggere i lupi sarebbe come escludere gli uomini dalla montagna e distruggere lembi interi di ecosistemi.